

# Lettre ouverte à Mme la Rectrice



La CGT-EP Normandie dit “NON” à la tenue du festival du Beau Regard, mardi 12 mai 2026, sur des heures de cours financées par les fonds publics. On nous dit qu’il faut faire des économies, qu’il faut se serrer la ceinture, que le budget est dans le rouge ... alors pourquoi autoriser que l’argent public contribue financièrement à un événement pastoral ? Ne pourrait-il pas se dérouler un samedi après-midi ? Face à ces interrogations, la CGT EP Normandie a adressé une lettre à Mme la Rectrice.

Caen, le 3 mai 2026,

Objet : Festival du Beau Regard – respect du principe de laïcité et de l’utilisation des fonds publics

**Madame la Rectrice,**

Copie : Mme BEAUPIED, Mme CANTRELLE, M. COLSON, M. DESFEUX, M. FERRÉ, M. FOSELLE, M. LORET

La CGT Enseignement Privé Normandie souhaite attirer à nouveau votre attention sur l’organisation du « festival du Beau Regard », prévu le mardi 12 mai 2026 (et non un mercredi).

En 2025, à la suite de notre intervention, vos services avaient explicitement reconnu le caractère pastoral de cet événement. Pour autant, aucune décision n’avait été prise afin d’en empêcher la tenue ; il avait seulement été rappelé le cadre réglementaire applicable, notamment en matière de respect des obligations de service et de liberté de conscience des personnels.

Or, force est de constater que cette manifestation est reconduite en 2026, sans que les problématiques soulevées l’an passé ne soient résolues.

En effet, plusieurs éléments confirment sans ambiguïté le caractère pastoral de cet événement. Celui-ci est notamment annoncé sur des supports de communication - site de la pastorale diocésaine, « La Pasto Jeunes 14 » ce qui écarte toute tentative de la rattacher à un simple enseignement pédagogique d’EVARS, comme l’a indiqué le Directeur diocésain, M. Romain Lhémy, lors de la CCEP du 3 mars 2026.

Dans ces conditions, le maintien de ce festival sur le temps scolaire pose difficulté à plusieurs titres :

- D’une part, il conduit à l’annulation d’heures de cours financées par l’État, ce qui interroge sur le bon usage des fonds publics.
- D’autre part, il contrevient à l’un des principes fondamentaux de la République, à savoir la laïcité.

À cet égard, l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 stipule : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». En permettant la tenue d'un événement à caractère pastoral sur le temps scolaire, avec des moyens publics, l'institution rectorale semble de fait reconnaître et soutenir une obédience religieuse, en l'occurrence catholique.

Par ailleurs, cette situation peut porter atteinte à la liberté de conscience des personnels, en exerçant sur eux une pression implicite à participer à une manifestation qui ne relève pas de leurs obligations de service, en contradiction avec les dispositions du Code de l'éducation, notamment l'article L.442-5.

La reconduction de cet événement pour la quatrième année consécutive lui confère désormais un caractère durable particulièrement préoccupant. Elle nourrit parmi les personnels un sentiment croissant de lassitude, d'incompréhension, de colère et de rejet face à ce qui apparaît comme une atteinte répétée aux principes républicains.

Dans ce contexte, et en l'absence de mesures correctives claires, la CGT Enseignement Privé Normandie se réserve la possibilité d'interpeller des parlementaires ainsi que les médias afin de porter ce sujet dans le débat public.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir nous préciser la position du rectorat sur ce dossier, ainsi que les mesures envisagées pour garantir le respect du principe de laïcité, de la liberté de conscience des agents publics, ainsi que du bon usage des fonds publics.

La CGT Enseignement Privé Normandie demeure pleinement disponible pour engager un échange constructif sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de notre considération respectueuse.



Rejoignez-nous

Besoin d'information, n'hésitez pas  
normandie@cgt-ep.org  
Caen : 06 77 54 48 57  
Rouen : 06 63 31 34 36